



Signataire : Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 16 juin 2026

Question écrite urgente

Pourquoi la police a-t-elle volontairement nassé des enfants le 14 juin ?

A la fin de la manifestation du 14 juin, la police a utilisé la contrainte de manière disproportionnée, ciblant des manifestantes, manifestants, organisateurs, organisatrices, la TAP (team auto-protection) de la manifestation, des touristes, des badauds, des seniors. Plus choquant encore, si cela est possible, elle a volontairement ciblé des enfants qui ont été retenus contre leur volonté sous les yeux mêmes de certains hauts gradés de la police qui ont laissé faire ou donné des ordres allant dans ce sens.

Certains enfants jouaient au ping-pong dans le parc au moment où la police les a violemment et hermétiquement enfermés à cet endroit, sans explications, sans aucuns soins pour nommer l'opération. Cette violence est inacceptable. Il est choquant que non seulement l'Etat ne le concède pas, mais cherche activement à minimiser les faits et sa responsabilité, donnant du crédit à celles et ceux qui pensent que la police ne reconnaît jamais ses erreurs, ni ses pratiques de violences systémiques. Pourtant toute profession doit avoir un regard critique sur ses propres pratiques afin de pouvoir évoluer, s'améliorer. La police n'échappe pas à cette règle et devrait être capable de le faire de manière publique, au risque, si elle y renonce, de profondément et durablement saper la confiance de la population envers l'institution qui ne peut se placer au-dessus des lois, ni travestir des faits pour couvrir ses pratiques.

Le porte-parole du département des institutions et du numérique (DIN) a faussement affirmé que des mineurs avaient été immédiatement relâchés par la police, ce que de nombreux témoins et médias sur place ont infirmé, se basant sur des éléments concrets. Le porte-parole de la police a lui affirmé

dans l'émission Forum¹ que les enfants présents sur place n'auraient eu qu'à aller dans une rue adjacente, comme si cela leur aurait été possible... pour autant qu'ils aient entendu les sommations de la police. Pour ce porte-parole également, selon la même logique, il aurait suffi que les journalistes nassés se retirent afin de ne pas avoir à subir de privation de liberté. « A ce moment si l'on est journaliste c'est le moment de se retirer ». Ces propos sont extrêmement choquants et offensent notre démocratie, la liberté de la presse et d'information. Le droit à l'information, de même qu'à la libre expression et à la critique, est une des libertés fondamentales de tout être humain. Il y a un droit du public à connaître les faits et les opinions. De celui-ci découle l'ensemble des devoirs et des droits des journalistes et engage leur recherche de la vérité². Que le porte-parole de la police annonce publiquement qu'il était de la responsabilité des journalistes de se retirer alors que des enfants étaient nassés est profondément inquiétant pour notre Etat de droit. Cela laisse entendre que la police genevoise a volontairement et consciemment nassé des enfants et volontairement et activement cherché à supprimer toute information à ce sujet. Enfin, toujours selon le porte-parole de la police, on comptait encore 1000 personnes vers 20h au parc Mont-Repos, la police organisant sa nasse pour y chercher 600 black blocs. Le porte-parole de la police affirme finalement que 549 contrôles d'identité ont été effectués pour seulement 28 personnes amenées au poste (il suffit pour cela de ne pas avoir de carte d'identité). Ce nombre se réduisant encore comme peau de chagrin à... trois personnes apparemment mises en cause pour des infractions mineures, mais peut-on encore croire sur parole celui qui la porte pour la police ?

C'est pourquoi le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. Combien d'enfants ont été nassés par la police le 14 juin ?**
- 2. Quels étaient les reproches de la police envers ces enfants ?**
- 3. Combien d'heures ces enfants sont-ils restés séparés de leurs représentants légaux, exposés à la violence de cette nasse policière ?**

¹ www.rts.ch/audio-podcast/2026/audio/la-replique-policiere-lors-de-la-manifestation-anti-g7-etait-elle-proportionnee-interview-d-alexandre-brahier-29275500.html

² <https://presserat.ch/fr/journalistenkodex/erklaerungen/>

4. *Quelles informations sont remontées, respectivement à la conseillère d'Etat, au procureur général, à la commandante de la police, indiquant que des enfants étaient nassés ?*
5. *Qui a donné l'ordre de nasser ces enfants ?*
6. *Quelles ont été les modalités d'identification de ces enfants ; ont-elles été validées par le procureur général ?*
7. *Quelles mesures ont été prises par la police pour assurer la sécurité émotionnelle et physique des enfants ?*
8. *Est-ce que ce sont bien les membres de la team d'auto-protection (TAP) du No G7 qui ont dû demander de faire sortir en priorité les enfants et les personnes vulnérables ? Sinon, quelles sont les décisions qui ont été prises pour les faire sortir en priorité, par qui, quand, et comment ceci a-t-il été communiqué aux enfants, parents, organisateurs et organisatrices ?*
9. *Combien de personnes, à ce stade, s'étant trouvées dans la nasse, ont des éléments judiciaires concrets qui leur sont reprochés ?*